

7. ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES DE GAZ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES INTERORGANISMES – AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ

Les accords-cadres pour la fourniture de gaz alimentant les chaufferies du parc de l'OPH de la CACM arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il est nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres conforme au code de la commande publique en vigueur.

Pour ce faire, un groupement de commandes inter organismes, composé de 17 bailleurs membres, s'est constitué par convention pour répondre aux besoins en desserte gaz et à la maîtrise du coût de l'énergie afin de couvrir la période **2023-2026**. L'accord cadre qui en découle est constitué de marchés subséquents.

Cette convention globale est décomposée en conventions individuelles liant à chaque fois Tarn Habitat, coordonnateur du groupement, assisté dans sa mission par l'Union sociale pour l'habitat Occitanie Midi & Pyrénées et un bailleur du groupement. La convention globale est considérée comme validée lorsque toutes les conventions individuelles respectives, concernant chaque bailleur du groupement, sont signées.

Le groupement de commandes ainsi constitué par cette convention permet, au terme de celle-ci, à chacun des membres du groupement visé dans la convention, de passer des accords-cadres avec le même prestataire dont l'exécution des marchés subséquents est assurée individuellement par chaque organisme.

Les membres du groupement participent financièrement aux frais d'accompagnement d'une AMO, le cabinet Erèse, pour un coût global de 36 360€ ttc répartis par organisme. Le montant de la part de l'OPH de la CACM est fixé à 1470.72€ ttc.

Pour permettre l'élaboration du marché de fourniture, l'analyse des offres et proposition des prestataires, une commission de pilotage est mise en place.

Parallèlement, du fait de la composition majoritaire d'Office Publics de l'Habitat dans ce groupement, il est institué une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres, présidée par le représentant du coordonnateur, est composée d'un représentant de chaque membre du groupement. Pour chaque membre est désigné un suppléant.

Une commission d'appel d'offres est programmée le 6/09/2022 afin d'attribuer l'accord cadre.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De désigner Mme Sans titulaire et M. ONA (responsable du service GPT) suppléant comme représentant de l'Office à la CAO et à la Commission de pilotage,
- D'autoriser le Directeur général à signer les pièces du marché relatif à cet achat groupé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- désigne Mme Sans titulaire et M. ONA (responsable du service GPT) suppléant comme représentant de l'Office à la CAO et à la Commission de pilotage,
- Autorise le Directeur général à signer les pièces du marché relatif à cet achat groupé.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 septembre 2022



Le Président,
Pascal BUGIS



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 septembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Claudine HAUSER, Yolande ALBERT, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Flavie ROUANET, Jeannine CAYSSEL
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC, Christian NOCAUDIE, Serge SERIEYS.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN
Madame Viviane DUPUY à Mme Catherine FARRENQ
Madame Marie-Claude FAURE à M Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Jeanine CAYSSEL
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Monsieur Serge SERIEYS
Monsieur Xavier BORIES à Monsieur Rinaldo PUGLISI
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Stéphane AYMARD
Monsieur Philippe BECO
Monsieur Vincent COLOM
Monsieur Sylvain LAGARRIGUE et Mme Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

Etait absente

Monsieur Laurent MONS
Mme Jeanine BARENS

Participaient également à la séance :

Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Frédéric ONA, Service maintenance
Monsieur Didier GEFFRAY, DDT

